



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

C/Bilan: 9147.12.

## Préavis No 45/87

Concerne : Réfection de la route de Bénex, depuis l'immeuble Golay jusqu'au bâtiment communal du Vieux Pressoir - Demande de crédit de Fr. 595'000.-

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PROJET

La Municipalité vous propose d'entreprendre la réfection de la route de Bénex, ceci tel que le prévoit le plan d'investissements des grands travaux de 1987. Ces travaux font suite à ceux presque achevés de la rue de la Gare qui, nous osons le croire, vous satisfont.

Ces travaux doivent être réalisés pour obtenir :

- la séparation des eaux usées et eaux claires sur ce tronçon,
- la restructuration de la chaussée avec trottoirs,
- le remplacement des conduites d'eau sous pression,
- le remplacement de l'éclairage public.

Les canalisations EC Ø 40 cm et EU 25 cm seront posées respectivement sur une longueur de 140 mètres et de 120 mètres.

Les conduites d'eau sous pression Ø 200 mm, longueur 125 mètres, seront remplacées, y compris la conduite base pression (BP) alimentant la fontaine du Pressoir.

## CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la réfection totale de la chaussée qui sera exécutée selon le même principe que la rue de la Gare, c'est-à-dire dans la forme "toit renversé".

L'éclairage public sera exécuté dans le même style que celui de la rue de la Gare.

Les lignes électriques aériennes seront, comme à la rue de la Gare, mises sous terre. Nous aurions aimé mener l'ensemble des travaux route de Bénex et avenue Gén.-Guiguer de pair. Au vu du retard des travaux du Château, nous préférons scinder le projet en deux lots distincts de façon à mieux pouvoir coordonner nos idées avec les travaux qui s'entreprendront au Château (chemin piétonnier, aménagement du parc, etc... ).

## SUBSIDES

Cette route étant partiellement cantonale, une demande de subside sera adressée directement par le Bureau Grellet & Nickl à l'Etat de Vaud. La conduite EAU haute pression (HP) sera également au bénéfice d'un subside ECA qui sera requis auprès de cette instance par le bureau précité.

## COUT

1. Travaux de génie civil selon soumissions rentrées le 05.10.1987	430'000.--
2. Travaux d'appareillage	42'000.--
3. Eclairage	20'000.--
4. Divers aménagements, clôture, marquages, travaux géométriques	11'000.--
5. Imprévus et réserve générale	24'000.--
6. Honoraires pour étude et direction des travaux	68'000.--
 TOTAL GENERAL	<hr/> 595'000.-- =====

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

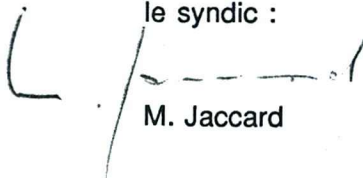
- vu le préavis No 45/87 concernant une demande de crédit de Fr. 595'000.- pour la réfection de la route de Bénex, depuis l'immeuble Golay jusqu'au bâtiment communal du Vieux Pressoir,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

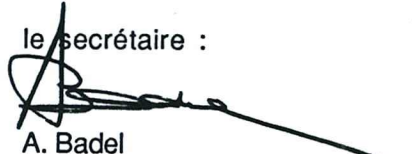
- 1/ d'adopter le préavis No 45/87 concernant une demande de crédit de Fr. 595'000.- pour la réfection de la route de Bénex, depuis l'immeuble Golay jusqu'au bâtiment communal du Vieux Pressoir,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 595'000.- pour ces travaux,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 595'000.- aux conditions les plus favorables du moment,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 19'800.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 5/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 2'000.- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 octobre 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :  
  
M. Jaccard



le secrétaire :  
  
A. Badel

Annexe : un plan



Jean-Michel Grellet  
Manfred Nickl  
Ing.-Géomètre-Génie civil  
Rte de St-Cergue 23 1260 Nyon

— : LIMITE DE REFECTION

